

# CHARTRE DES RESEAUX SOCIAUX DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

---

La commune de Val d'Erdre-Auxence a créé des pages sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram dans le but de partager des informations liées à la commune avec ses habitants.

Les débats, échanges et autres interactions ont toute leur place et sont ouverts à tous, à condition de respecter certaines règles élémentaires. Si le modérateur estime qu'une contribution est non conforme aux bons usages du net et/ou à la loi française, il se réserve le droit de supprimer le contenu sans préavis.

Pour que les réseaux sociaux soient un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous, nous vous remercions de tenir compte des conseils suivants lorsque vous postez ou commentez :

- Soignez votre langage, évitez les jargons, argots et autres langages SMS.
- Soyez tolérant dans vos échanges, exprimez-vous poliment et dans le respect.
- Les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas acceptées sur ces pages.
- Ne cherchez pas le conflit. Les règlements de compte, la provocation ou l'acharnement sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Respectez la vie des autres et ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d'un tiers sans son accord.
- N'écrivez pas en majuscules. Les majuscules donnent l'impression que vous criez.
- Ce que vous ne diriez pas lors d'une conversation réelle, ne l'écrivez pas non plus sur les réseaux sociaux.
- Gardez en tête que, derrière chaque internaute, il y a une personne réelle et que tout n'est pas si virtuel que ça.

Les contributions non-conformes aux règles de bonne conduite seront supprimées sans préavis. Sont notamment interdits (liste non exhaustive) :

- L'incitation à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence à caractère raciste, sexiste, xénophobe, homophobe, religieux, révisionniste ou négationniste.
- Les propos insultants, agressifs, grossiers, vulgaires ou à caractère diffamatoire vis-à-vis des élus, des agents municipaux ou des internautes.
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement.
- Les propos discriminatoires sous toutes les formes ou constitutifs de harcèlement.
- L'incitation à la consommation ou au commerce de substances interdites.
- Les contenus à caractère politique, implicites comme explicites.
- Les publications et commentaires à des fins publicitaires ou commerciales.

Interdictions légales :

- La publicité et le prosélytisme : annoncer un évènement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.
- Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus des pages de la commune de Val d'Erdre-Auxence.